

MALLETTE

Société de
comptables professionnels agréés

**Centre de services scolaire
Kamouraska-Rivière-du-Loup**
États financiers résumés
Au 30 juin 2022
Accompagnés du rapport de l'auditeur
indépendant

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministère de l'Éducation
Centre de services scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup,

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers du **CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE KAMOURASKA-RIVIÈRE-DU-LOUP** (Centre de services scolaire), portant la signature électronique 5814104142, qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2022, l'état des résultats, l'état de l'excédent (du déficit), l'état de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, les renseignements complémentaires aux états financiers inscrits aux pages 7 à 275, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes et les renseignements complémentaires.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve », les états financiers ci-joints portant la signature électronique 5814104142 donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Centre de services scolaire au 30 juin 2022, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion avec réserve

Dans le cadre du renouvellement des conventions collectives des employés de l'État, le gouvernement a déposé publiquement, en date du 30 juin 2021, des offres salariales comprenant une indexation des salaires et des montants forfaitaires non récurrents ayant un effet rétroactif. Ainsi, le dépôt de ces offres a entraîné la comptabilisation d'un passif au 30 juin 2021.

De plus, des ententes ont été signées en juin et septembre 2021 entre le Gouvernement du Québec et différents syndicats concernant des équités salariales pour le personnel de secrétariat d'écoles, de services de garde en milieu scolaire et de technique administrative. Ces ententes ont permis de rehausser le rangement de ces titres d'emploi dans le domaine de l'éducation. En conséquence une rétroactivité salariale devait être versée. Ainsi le règlement de ces équités a entraîné la comptabilisation d'un passif au 30 juin 2021.

Pour ces situations, le Centre de services scolaires a comptabilisé des subventions de fonctionnement à recevoir à l'état de la situation financière ainsi que des revenus de paiements de transferts aux montants des passifs correspondants au 30 juin 2021.

- Ces situations constituent une dérogation à la norme qui prévoit la comptabilisation d'un actif lorsque que ce dernier représente des avantages économiques futurs, que le Centre de services scolaires a le contrôle sur ces derniers et que cela découle d'un fait passé. Également, cette situation constitue une dérogation à la norme qui prévoit la comptabilisation des paiements de transferts à titre de revenus pour le bénéficiaire lorsqu'ils sont autorisés par le gouvernement cédant à la suite de l'exercice de son pouvoir habilitant et que le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité, sauf lorsque les stipulations de l'accord créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Ces critères ne sont pas rencontrés.
- À ces égards, ces situations nous conduisent donc à exprimer une opinion d'audit avec réserve sur les états financiers pour l'exercice terminé le 30 juin 2022. Les incidences de cette dérogation aux normes comptables canadiennes pour le secteur public sur les états financiers sont une sous-évaluation des allocations pour un montant de 5 684 139 \$ à l'état des résultats ainsi qu'une surévaluation de l'actif net au 1^{er} juillet 2021.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Centre de services scolaire conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Centre de services scolaire à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Centre de services scolaire ou de cesser ses activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Centre de services scolaire.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Centre de services scolaire;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Centre de services scolaire à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Centre de services scolaire à cesser ses activités;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Mallette S.E.N.C.R.L.*¹

Mallette S.E.N.C.R.L.

Société de comptables professionnels agréés

Saint-Pascal, Canada

Le 12 octobre 2022

¹ CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A121812

TRAFICS 2021-2022

RAPPORT FINANCIER DES CENTRES DE SERVICES SCOLAIRES ET DES COMMISSIONS SCOLAIRES POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2022

Rapport de la direction

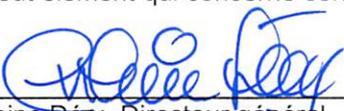
Les états financiers du Centre de services scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup pour l'exercice clos le 30 juin 2022 portant la signature électronique 5814104142, ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport financier concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintien des systèmes de gestion financière et de contrôle interne, conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction du Centre de services scolaire reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires (du centre de services scolaire ou de la commission scolaire) conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il prend connaissance des états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification.

Mallette S.E.N.C.R.L., auditeurs indépendants nommés par la direction, ont procédé à l'audit des états financiers (du centre de services scolaire ou de la commission scolaire) Centre de services scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et le rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Mallette S.E.N.C.R.L. peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Antoine Déry, Directeur général



Geneviève Corbin CPA D.Fisc, Directrice des ressources financières

Lieu : Rivière-du-Loup

Date : 12 octobre 2022

Rapport sur les résultats de l'application des procédures d'audit convenues portant sur des informations financières contenues dans les états financiers pour l'exercice terminé le 30 juin 2022

Au ministère de l'Éducation,

Objectif du présent rapport de mission de procédures convenues

Notre rapport vise uniquement à aider le ministère de l'Éducation à effectuer une appréciation objective de certaines assertions relatives à des informations financières contenues dans les états financiers du Centre de services scolaire Kamouraska – Rivière-du-Loup (Centre de services scolaire) pour l'exercice terminé le 30 juin 2022 et il est possible qu'il ne puisse se prêter à un autre usage.

Responsabilités du donneur de mission et de la partie responsable

Le Centre de services scolaire a confirmé que les procédures convenues étaient appropriées par rapport à l'objectif de la mission.

Le Centre de services scolaire (qui est aussi la partie responsable) est responsable des objets considérés visés par les procédures convenues mises en œuvre.

Responsabilités du professionnel en exercice

Nous avons réalisé la mission de procédures convenues conformément à la Norme canadienne de services connexes (NCSC) 4400 – Missions de procédures convenues. Une mission de procédures convenues implique la mise en œuvre de ces procédures convenues avec Le Centre de services scolaire ainsi que la communication dans un rapport des constatations, c'est-à-dire les résultats factuels de la mise en œuvre des procédures convenues. Nous ne faisons aucune déclaration quant au caractère approprié des procédures convenues.

La mission de procédures convenues ne constitue pas une mission de certification. Par conséquent, nous n'exprimons aucune opinion ou conclusion fournissant une assurance.

Si nous avons mis en œuvre des procédures supplémentaires, nous aurions pu prendre connaissance d'autres éléments que nous vous aurions communiqués.

Éthique professionnelle

Nous nous sommes conformés au Code de déontologie des comptables professionnels agréés du Québec et aux règles d'indépendance des comptables professionnels agréés.

Procédures et constatations

Nous avons mis en œuvre les procédures convenues décrites à la section V du Mandat d'audit externe pour l'exercice financier 2021-2022 – Centres de services scolaire portant sur des informations financières contenues dans les états financiers pour l'exercice clos le 30 juin 2022 portant la signature électronique 5814104142. Les constatations résultant de la mise en œuvre des procédures convenues figurent en annexe du présent rapport portant la signature électronique 5699887985.

Mallette S.E.N.C.R.L. ¹

Saint-Pascal QC G0L 3Y0

Le 14 octobre 2022

¹ CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A121812

RAPPORT DE MISSION DE PROCÉDURES CONVENUES CONCERNANT DES MÉCANISMES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIFS À LA DÉCLARATION DE L'EFFECTIF SCOLAIRE JEUNE EN FORMATION GÉNÉRALE

Au ministère de l'Éducation,

Objectif du présent rapport de mission de procédures convenues

Notre rapport vise uniquement à aider le ministère de l'Éducation à effectuer une appréciation objective des mécanismes de contrôles internes relatifs à la déclaration de l'effectif scolaire jeune en formation générale du Centre de services scolaire Kamouraska – Rivière-du-Loup et il est possible qu'il ne puisse se prêter à un usage autre.

Responsabilités du donneur de mission et de la partie responsable

Le Centre de services scolaire a confirmé que les procédures convenues étaient appropriées par rapport à l'objectif de la mission.

Le Centre de services scolaire est responsable des objets considérés visés par les procédures convenues mises en œuvre.

Responsabilités du professionnel en exercice

Nous avons réalisé la mission de procédures convenues conformément à la Norme canadienne de services connexes (NCSC) 4400 « Missions de procédures convenues ». Une mission de procédures convenues implique la mise en œuvre des procédures convenues avec le Centre de services scolaire ainsi que la communication dans un rapport des constatations, c'est-à-dire les résultats factuels de la mise en œuvre des procédures convenues. Nous ne faisons aucune déclaration quant au caractère approprié des procédures convenues.

La mission de procédures convenues ne constitue pas une mission de certification. Par conséquent, nous n'exprimons aucune opinion ou conclusion fournissant une assurance.

Si nous avons mis en œuvre des procédures supplémentaires, nous aurions pu prendre connaissance d'autres éléments que nous vous aurions communiqués.

Éthique professionnelle

Nous nous sommes conformés au Code de déontologie des comptables professionnels agréés du Québec et aux règles d'indépendance des comptables professionnels agréés.

Procédures et constatations

Nous avons mis en œuvre les procédures convenues décrites à la section VI du Mandat d'audit externe pour l'exercice financier 2021-2022 – Centres de services scolaire portant sur les mécanismes de contrôle internes relatifs à la déclaration de l'effectif scolaire jeune en formation générale pour l'exercice clos le 30 juin 2022. L'application de ces procédures ne nous a permis de déceler aucun écart.

Mallette S.E.N.C.R.L. ¹

Mallette S.E.N.C.R.L.
Société de comptables professionnels agréés

Saint-Pascal, Canada
Le 22 octobre 2022

¹ CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A121812

RAPPORT DE MISSION DE PROCÉDURES CONVENUES À L'ÉGARD DE LA DÉCLARATION DE L'EFFECTIF SCOLAIRE JEUNE EN FORMATION GÉNÉRALE

Au ministère de l'Éducation,

Objectif du présent rapport de mission de procédures convenues

Notre rapport vise uniquement à aider le ministère de l'Éducation à déterminer si les renseignements transmis au ministère par le Centre de services scolaire Kamouraska – Rivière-du-Loup reflètent la réalité des services éducatifs rendus à l'élève et de leur conformité aux autorisations législatives. Il est possible qu'il ne puisse se prêter à un usage autre.

Responsabilités du donneur de mission et de la partie responsable

Le Centre de services scolaire a confirmé que les procédures convenues étaient appropriées par rapport à l'objectif de la mission.

Le Centre de services scolaire est responsable des objets considérés visés par les procédures convenues mises en œuvre.

Responsabilités du professionnel en exercice

Nous avons réalisé la mission de procédures convenues conformément à la Norme canadienne de services connexes (NCSC) 4400 « Missions de procédures convenues ». Une mission de procédures convenues implique la mise en œuvre des procédures convenues avec le Centre de services scolaire ainsi que la communication dans un rapport des constatations, c'est-à-dire les résultats factuels de la mise en œuvre des procédures convenues. Nous ne faisons aucune déclaration quant au caractère approprié des procédures convenues.

La mission de procédures convenues ne constitue pas une mission de certification. Par conséquent, nous n'exprimons aucune opinion ou conclusion fournissant une assurance.

Si nous avons mis en œuvre des procédures supplémentaires, nous aurions pu prendre connaissance d'autres éléments que nous vous aurions communiqués.

Éthique professionnelle

Nous nous sommes conformés au Code de déontologie des comptables professionnels agréés du Québec et aux règles d'indépendance des comptables professionnels agréés.

Procédures et constatations

Nous avons mis en œuvre les procédures convenues décrites à la section VII du Mandat d'audit externe pour l'exercice financier 2021-2022 – Centres de services scolaire portant sur les renseignements transmis au ministère concernant les différentes catégories d'effectif scolaire pour l'exercice clos le 30 juin 2022. L'application de ces procédures ne nous a permis de déceler aucun écart.

Mallette S.E.N.C.R.L. ¹

Mallette S.E.N.C.R.L.
Société de comptables professionnels agréés

Saint-Pascal, Canada
Le 22 octobre 2022

¹ CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A121812

RAPPORT DE MISSION DE PROCÉDURES CONVENUES CONCERNANT DES MÉCANISMES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIFS À LA DÉCLARATION DE L'EFFECTIF SCOLAIRE ADULTE EN FORMATION GÉNÉRALE

Au ministère de l'Éducation,

Objectif du présent rapport de mission de procédures convenues

Notre rapport vise uniquement à aider le ministère de l'Éducation à effectuer une appréciation objective des mécanismes de contrôles internes relatifs à la déclaration de l'effectif scolaire adulte en formation générale du Centre de services scolaire Kamouraska – Rivière-du-Loup et il est possible qu'il ne puisse se prêter à un usage autre.

Responsabilités du donneur de mission et de la partie responsable

Le Centre de services scolaire a confirmé que les procédures convenues étaient appropriées par rapport à l'objectif de la mission.

Le Centre de services scolaire est responsable des objets considérés visés par les procédures convenues mises en œuvre.

Responsabilités du professionnel en exercice

Nous avons réalisé la mission de procédures convenues conformément à la Norme canadienne de services connexes (NCSC) 4400 « Missions de procédures convenues ». Une mission de procédures convenues implique la mise en œuvre des procédures convenues avec le Centre de services scolaire ainsi que la communication dans un rapport des constatations, c'est-à-dire les résultats factuels de la mise en œuvre des procédures convenues. Nous ne faisons aucune déclaration quant au caractère approprié des procédures convenues.

La mission de procédures convenues ne constitue pas une mission de certification. Par conséquent, nous n'exprimons aucune opinion ou conclusion fournissant une assurance.

Si nous avons mis en œuvre des procédures supplémentaires, nous aurions pu prendre connaissance d'autres éléments que nous vous aurions communiqués.

Éthique professionnelle

Nous nous sommes conformés au Code de déontologie des comptables professionnels agréés du Québec et aux règles d'indépendance des comptables professionnels agréés.

Procédures et constatations

Nous avons mis en œuvre les procédures convenues décrites à la section VI du Mandat d'audit externe pour l'exercice financier 2021-2022 – Centres de services scolaire portant sur les mécanismes de contrôle internes relatifs à la déclaration de l'effectif scolaire adulte en formation générale pour l'exercice clos le 30 juin 2022. L'application de ces procédures ne nous a permis de déceler aucun écart.

Mallette S.E.N.C.R.L. ¹

Mallette S.E.N.C.R.L.
Société de comptables professionnels agréés

Saint-Pascal, Canada
Le 22 octobre 2022

¹ CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A121812

RAPPORT DE MISSION DE PROCÉDURES CONVENUES À L'ÉGARD DE LA DÉCLARATION DE L'EFFECTIF SCOLAIRE ADULTE EN FORMATION GÉNÉRALE

Au ministère de l'Éducation,

Objectif du présent rapport de mission de procédures convenues

Notre rapport vise uniquement à aider le ministère de l'Éducation à déterminer si les renseignements transmis au ministère par le Centre de services scolaire Kamouraska – Rivière-du-Loup reflètent la réalité des services éducatifs rendus à l'élève et de leur conformité aux autorisations législatives. Il est possible qu'il ne puisse se prêter à un usage autre

Responsabilités du donneur de mission et de la partie responsable

Le Centre de services scolaire a confirmé que les procédures convenues étaient appropriées par rapport à l'objectif de la mission.

Le Centre de services scolaire responsable des objets considérés visés par les procédures convenues mises en œuvre.

Responsabilités du professionnel en exercice

Nous avons réalisé la mission de procédures convenues conformément à la Norme canadienne de services connexes (NCSC) 4400 « Missions de procédures convenues ». Une mission de procédures convenues implique la mise en œuvre des procédures convenues avec le Centre de services scolaire ainsi que la communication dans un rapport des constatations, c'est-à-dire les résultats factuels de la mise en œuvre des procédures convenues. Nous ne faisons aucune déclaration quant au caractère approprié des procédures convenues.

La mission de procédures convenues ne constitue pas une mission de certification. Par conséquent, nous n'exprimons aucune opinion ou conclusion fournissant une assurance.

Si nous avons mis en œuvre des procédures supplémentaires, nous aurions pu prendre connaissance d'autres éléments que nous vous aurions communiqués.

Éthique professionnelle

Nous nous sommes conformés au Code de déontologie des comptables professionnels agréés du Québec et aux règles d'indépendance des comptables professionnels agréés.

Procédures et constatations

Nous avons mis en œuvre les procédures convenues décrites à la section VII du Mandat d'audit externe pour l'exercice financier 2021-2022 – Centres de services scolaire portant sur les renseignements transmis au ministère concernant les différentes catégories d'effectif scolaire pour l'exercice clos le 30 juin 2022. L'application de ces procédures ne nous a permis de déceler aucun écart.

Mallette S.E.N.C.R.L. ¹

Mallette S.E.N.C.R.L.
Société de comptables professionnels agréés

Saint-Pascal
Le 22 octobre 2022

¹ CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A121812

RAPPORT DE MISSION DE PROCÉDURES CONVENUES CONCERNANT DES MÉCANISMES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIFS À LA DÉCLARATION DE L'EFFECTIF SCOLAIRE EN FORMATION PROFESSIONNELLE

Au ministère de l'Éducation,

Objectif du présent rapport de mission de procédures convenues

Notre rapport vise uniquement à aider le ministère de l'Éducation à effectuer une appréciation objective des mécanismes de contrôles internes relatifs à la déclaration de l'effectif scolaire en formation professionnelle du Centre de services scolaire Kamouraska – Rivière-du-Loup et il est possible qu'il ne puisse se prêter à un usage autre.

Responsabilités du donneur de mission et de la partie responsable

Le Centre de services scolaire a confirmé que les procédures convenues étaient appropriées par rapport à l'objectif de la mission.

Le Centre de services scolaire est responsable des objets considérés visés par les procédures convenues mises en œuvre.

Responsabilités du professionnel en exercice

Nous avons réalisé la mission de procédures convenues conformément à la Norme canadienne de services connexes (NCSC) 4400 « Missions de procédures convenues ». Une mission de procédures convenues implique la mise en œuvre des procédures convenues avec le Centre de services scolaire ainsi que la communication dans un rapport des constatations, c'est-à-dire les résultats factuels de la mise en œuvre des procédures convenues. Nous ne faisons aucune déclaration quant au caractère approprié des procédures convenues.

La mission de procédures convenues ne constitue pas une mission de certification. Par conséquent, nous n'exprimons aucune opinion ou conclusion fournissant une assurance.

Si nous avons mis en œuvre des procédures supplémentaires, nous aurions pu prendre connaissance d'autres éléments que nous vous aurions communiqués.

Éthique professionnelle

Nous nous sommes conformés au Code de déontologie des comptables professionnels agréés du Québec et aux règles d'indépendance des comptables professionnels agréés.

Procédures et constatations

Nous avons mis en œuvre les procédures convenues décrites à la section VI du Mandat d'audit externe pour l'exercice financier 2021-2022 – Centres de services scolaire portant sur les mécanismes de contrôle internes relatifs à la déclaration de l'effectif scolaire en formation professionnelle pour l'exercice clos le 30 juin 2022. L'application de ces procédures ne nous a permis de déceler aucun écart.

Mallette S.E.N.C.R.L. ¹

Mallette S.E.N.C.R.L.
Société de comptables professionnels agréés

Saint-Pascal, Canada
Le 22 octobre 2022

¹ CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A121812

RAPPORT DE MISSION DE PROCÉDURES CONVENUES À L'ÉGARD DE LA DÉCLARATION DE L'EFFECTIF SCOLAIRE EN FORMATION PROFESSIONNELLE

Au ministère de l'Éducation,

Objectif du présent rapport de mission de procédures convenues

Notre rapport vise uniquement à aider le ministère de l'Éducation à déterminer si les renseignements transmis au ministère le Centre de services scolaire Kamouraska – Rivière-du-Loup reflètent la réalité des services éducatifs rendus à l'élève et de leur conformité aux autorisations législatives. Il est possible qu'il ne puisse se prêter à un usage autre

Responsabilités du donneur de mission et de la partie responsable

Le Centre de services scolaire a confirmé que les procédures convenues étaient appropriées par rapport à l'objectif de la mission.

Le Centre de services scolaire est responsable des objets considérés visés par les procédures convenues mises en œuvre.

Responsabilités du professionnel en exercice

Nous avons réalisé la mission de procédures convenues conformément à la Norme canadienne de services connexes (NCSC) 4400 « Missions de procédures convenues ». Une mission de procédures convenues implique la mise en œuvre des procédures convenues avec le Centre de services scolaire ainsi que la communication dans un rapport des constatations, c'est-à-dire les résultats factuels de la mise en œuvre des procédures convenues. Nous ne faisons aucune déclaration quant au caractère approprié des procédures convenues.

La mission de procédures convenues ne constitue pas une mission de certification. Par conséquent, nous n'exprimons aucune opinion ou conclusion fournissant une assurance.

Si nous avons mis en œuvre des procédures supplémentaires, nous aurions pu prendre connaissance d'autres éléments que nous vous aurions communiqués.

Éthique professionnelle

Nous nous sommes conformés au Code de déontologie des comptables professionnels agréés du Québec et aux règles d'indépendance des comptables professionnels agréés.

Procédures et constatations

Nous avons mis en œuvre les procédures convenues décrites à la section VII du Mandat d'audit externe pour l'exercice financier 2021-2022 – Centres de services scolaire portant sur les renseignements transmis au ministère concernant les différentes catégories d'effectif scolaire pour l'exercice clos le 30 juin 2022. L'application de ces procédures ne nous a permis de déceler aucun écart.

Mallette S.E.N.C.R.L. ¹

Mallette S.E.N.C.R.L.
Société de comptables professionnels agréés

Saint-Pascal, Canada
Le 22 octobre 2022

¹ CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A121812

Page auditée

État de la situation financière

au 30 juin 2022

	A	B	C	D	
	2022	2021	Variation \$	Variation %	
ACTIFS FINANCIERS					
01100	Encaisse (Découvert bancaire) (page 20)	15 753 644,71	20 816 794,68	-5 063 149,97	-24%
01190	Équivalents de trésorerie (page 20)	0,00	0,00	0,00	0%
01200	Subvention de fonctionnement à recevoir (page 21)	15 797 773,22	12 887 600,64	2 910 172,58	23%
01400	Subvention d'investissement à recevoir (page 22)	112 159 933,68	99 153 653,97	13 006 279,71	13%
01480	Subvention à recevoir - Financement (page 22)	0,00	0,00	0,00	0%
01300	Taxe scolaire à recevoir	61 607,78	96 387,01	-34 779,23	-36%
01500	Débiteurs (page 23)	1 296 591,21	967 083,15	329 508,06	34%
01600	Stocks destinés à la revente	0,00	0,00	0,00	0%
01700	Placements de portefeuille et prêts (page 24)	0,00	0,00	0,00	0%
01990	Autres actifs (page 26)	0,00	0,00	0,00	0%
00000	TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	145 069 550,60	133 921 519,45	11 148 031,15	8%
PASSIFS					
03100	Emprunts temporaires (page 30)	11 770 542,26	0,00	11 770 542,26	100%
03500	Créditeurs et frais courus à payer (page 31)	11 101 960,05	12 238 651,22	-1 136 691,17	-9%
03450	Subvention d'investissement reportée (page 32)	110 587 215,71	94 731 001,50	15 856 214,21	17%
03400	Revenus perçus d'avance (page 33)	231 076,21	180 957,20	50 119,01	28%
03600	Provision pour avantages sociaux (page 34)	4 654 502,18	4 408 330,40	246 171,78	6%
03700	Dettes à long terme à la charge de l'OS (page 35)	5 016 157,78	5 302 675,20	-286 517,42	-5%
03750	Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (page 35)	95 003 502,12	91 605 157,47	3 398 344,65	4%
03250	Passif au titre des sites contaminés (page 36)	0,00	0,00	0,00	0%
03800	Autres passifs (page 36)	2 909 450,38	7 639 523,87	-4 730 073,49	-62%
00010	TOTAL DES PASSIFS	241 274 406,69	216 106 296,86	25 168 109,83	12%
00020	ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	-96 204 856,09	-82 184 777,41	-14 020 078,68	-17%
ACTIFS NON FINANCIERS					
01800	Immobilisations corporelles (page 40)	114 367 000,85	98 627 848,33	15 739 152,52	16%
01970	Stocks de fournitures	0,00	0,00	0,00	0%
01900	Charges payées d'avance (page 49)	178 779,44	139 837,25	38 942,19	28%
00030	TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	114 545 780,29	98 767 685,58	15 778 094,71	16%
03900	EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ	18 340 924,20	16 582 908,17	1 758 016,03	11%
L'excédent (déficit) accumulé est composé des éléments suivants:					
03910	Excédent (déficit) accumulé lié aux activités (page 4)	18 340 924,20	16 582 908,17	1 758 016,03	11%
03920	Gains (pertes) de réévaluation cumulés (page 5)	0,00	0,00	0,00	0%
03950		18 340 924,20	16 582 908,17	1 758 016,03	11%

Page auditée

État des résultats

Exercice clos le 30 juin 2022

	A	B	C	D	E	
	Budget 2022	Résultats réels 2022	Résultats réels 2021	Variation \$	Variation %	
REVENUS						
00010	Subvention de fonctionnement du MEQ (page 50)	91 899 990	96 978 951,21	95 710 804,37	1 268 146,84	1%
00020	Subvention d'investissement (page 51)	462 373	0,00	9 617,99	-9 617,99	-100%
00030	Autres subventions et contributions (page 52)	0	58 503,04	151 335,17	-92 832,13	-61%
00040	Taxe scolaire (page 53)	5 013 319	5 014 632,34	4 884 082,43	130 549,91	3%
00050	Droits de scolarité et frais de scolarisation (page 54)	675 000	489 957,04	382 078,88	107 878,16	28%
980	Ventes de biens et services (page 55)	7 345 432	8 319 836,64	6 089 722,84	2 230 113,80	37%
00060	Revenus divers (page 56)	705 792	1 029 207,93	762 719,21	266 488,72	35%
966	Amortissement de la subvention d'investissement reportée (page 32)	5 899 408	5 902 849,49	5 563 131,96	339 717,53	6%
00000	Total des revenus	112 001 314	117 793 937,69	113 553 492,85	4 240 444,84	4%
CHARGES						
10000	Activités d'enseignement et de formation (page 81)	51 695 711	51 964 847,60	47 843 463,81	4 121 383,79	9%
20000	Activités de soutien à l'enseignement et à la formation (page 82)	26 222 802	26 512 668,87	23 371 854,43	3 140 814,44	13%
30000	Services d'appoint (page 83)	13 625 338	14 539 605,82	13 521 339,30	1 018 266,52	8%
50000	Activités administratives (page 84)	4 941 797	4 984 820,60	4 626 504,27	358 316,33	8%
60000	Activités relatives aux biens meubles et immeubles (page 85)	12 970 398	13 559 027,64	12 444 514,48	1 114 513,16	9%
70000	Activités connexes (page 86)	2 498 247	4 228 779,35	8 935 665,98	-4 706 886,63	-53%
80000	Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux	47 021	246 171,78	286 659,66	-40 487,88	-14%
964	Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles (pages 100 et 101)	0	0,00	0,00	0,00	0%
00100	Total des charges	112 001 314	116 035 921,66	111 030 001,93	5 005 919,73	5%
00200	EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE LIÉ AUX ACTIVITÉS	0	1 758 016,03	2 523 490,92	-765 474,89	-30%

Page auditée

État de l'excédent (déficit) accumulé lié aux activités

Exercice clos le 30 juin 2022

	A	B
	2022	2021
00010 EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS AU DÉBUT DE L'EXERCICE DÉJÀ ÉTABLI	16 582 908,17	14 175 315,83
00020 Redressements avec retraitement des exercices antérieurs (page 120)	0,00	-115 898,58
00030 Solde redressé	16 582 908,17	14 059 417,25
00040 Excédent (déficit) de l'exercice lié aux activités (page 3)	1 758 016,03	2 523 490,92
90000 EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS À LA FIN DE L'EXERCICE	18 340 924,20	16 582 908,17

TRAFICS 2021-2022

RAPPORT FINANCIER DES CENTRES DE SERVICES SCOLAIRES ET DES COMMISSIONS SCOLAIRES POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2022

Notes complémentaires

1. STATUT CONSTITUTIF ET NATURE DES ACTIVITÉS

Centre de services scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup est constitué en vertu du décret 1014-97 du 13 août 1997. Le centre de services scolaire a pour mission d'organiser, au bénéfice des personnes relevant de sa compétence, les services éducatifs prévus par la Loi sur l'instruction publique et par les régimes pédagogiques établis par le gouvernement du Québec.

Le Centre de services scolaire a également pour mission de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de contribuer dans la mesure prévue par la Loi sur l'instruction publique au développement social, culturel et économique de sa région.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Les états financiers sont établis selon le Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus est cohérente avec ce dernier.

Estimations comptables

La préparation des états financiers du centre de services scolaire Centre de services scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celui-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont des incidences à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations, les frais courus à payer, la provision pour avantages sociaux futurs, la provision pour le régime rétrospectif de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) et le passif au titre des sites contaminés. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Actifs financiers

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse, des découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible et des placements dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition et des placements rachetables ou facilement convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative. Ces placements sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur de marché.

Débiteurs

Les débiteurs sont comptabilisés initialement au coût et ramenés à la valeur de recouvrement nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. La variation de la période de cette provision est constatée aux résultats du poste « Activités connexes ».

Passifs

Régime d'avantages complémentaires à la retraite

Les membres du personnel du Centre de services scolaire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des enseignants (RRE) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes inter-employeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations de la période du Centre de services scolaire envers ces régimes gouvernementaux de même que les prestations sont assumées par le gouvernement du Québec et ne sont pas présentées aux états financiers.

Provision pour avantages sociaux

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie monnayables du personnel enseignant ainsi que les obligations à court terme découlant des autres congés de maladie, des vacances, des heures supplémentaires accumulées, de l'assurance-traitement et des autres congés sociaux (maternité, paternité) gagnés par les employés du Centre de services scolaire sont comptabilisées au coût à titre de passif. La variation de la période de la provision est constatée aux résultats au poste « Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux ».

Dettes à long terme

Les dettes à long terme sont comptabilisées au montant encaissé au moment de l'émission, ajustées de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à rembourser à l'échéance.

Les frais d'émission liés aux dettes sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée initiale de l'emprunt. Le solde non amorti est inclus dans le solde des dettes à long terme.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Passif au titre des sites contaminés

Les obligations découlant de la réhabilitation de sites contaminés sous la responsabilité du Centre de services scolaire, ou pouvant de façon probable relever de sa responsabilité, sont comptabilisées à titre de passif au titre des sites contaminés lorsque les critères suivants sont rencontrés :

- la contamination dépasse une norme environnementale existante ou;
- il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés; et
- il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

Le passif au titre des sites contaminés comprend les coûts estimatifs directement attribuables aux activités d'assainissement des sites contaminés. Le Centre de service scolaire a utilisé différentes méthodes pour estimer les coûts de réhabilitation et de gestion dont des études de caractérisation ou des analyses comparatives. Pour chaque site contaminé, le coût estimé a été majoré pour considérer le degré de précision associé à la méthode employée. L'évaluation de ces coûts est établie à partir de la meilleure information disponible et est révisée annuellement. Compte tenu de l'incertitude quant à la période au cours de laquelle les activités d'assainissement seront menées le Centre de services scolaire n'actualise pas ces coûts.

Actifs non financiers

De par leur nature, les actifs non financiers du Centre de services scolaire sont normalement employés pour fournir des services futurs.

Les éléments incorporels ne sont pas constatés dans les états financiers du Centre de services scolaire .

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de la période et qui sont destinés à être utilisés de façon durable pour la production de biens ou la prestation de service.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût.

À l'exception des terrains, le coût des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie utile, comme suit :

Aménagements de terrain	10 ou 20 ans
Bâtiments et améliorations majeures aux bâtiments	15 à 50 ans
Améliorations locatives	durée du bail
Matériel et équipement	3 à 15 ans
Équipements spécialisés reliés à l'éducation	10 ou 20 ans
Documents de bibliothèque	10 ans
Manuels scolaires – achats initiaux	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Développement informatique	5 ans
Réseau de télécommunication	20 ans

Leur coût inclut les frais financiers capitalisés pendant la période de construction, de développement ou de mise en valeur.

Le coût des immobilisations corporelles détenues en vertu d'un contrat de location-acquisition est égal à la valeur actualisée des paiements minimums exigibles au titre de la location, sans excéder la juste valeur de l'actif loué.

Les immobilisations en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

Les œuvres d'art et les trésors historiques sont constitués principalement de peintures, de sculptures, de dessins et d'installations et leur coût est imputé aux charges de la période au cours de laquelle ils sont acquis.

Les œuvres d'art qui sont acquises en vertu de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics sont capitalisées.

Les immobilisations corporelles acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition avec en contrepartie un passif dans le poste « Subventions d'investissement reportées », à l'exception des terrains où la contrepartie est constatée dans les revenus de la période d'acquisition. Les subventions d'investissement reportées sont virées graduellement aux résultats de fonctionnement selon la même méthode d'amortissement et sur la même durée que les immobilisations concernées.

Réduction de valeur

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du Centre de services scolaire de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur immobilisations corporelles sont passées en charges au poste des résultats « Activités relatives aux biens meubles et immeubles ». Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'exercice pour des services dont le Centre de services scolaire bénéficiera au cours du ou des prochains exercices financiers. Ces frais sont imputés aux charges au moment où le Centre de services scolaire bénéficie des services acquis.

Revenus

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus, y compris les gains réalisés, sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel les opérations ou les faits dont ils découlent ont eu lieu. Les revenus qu'il serait trop difficile de mesurer avant leur encaissement sont comptabilisés au moment de la réception des fonds. Les sommes reçues ou à recevoir concernant des revenus qui seront gagnés dans une année ultérieure sont reportées et présentées à titre de revenus reportés.

Plus spécifiquement :

Subvention et subvention reportée

Les subventions du ministère de l'Éducation (MEQ) sont constatées dans la période où le Centre de services scolaire a satisfait aux critères d'admissibilité prescrits dans les règles budgétaires de l'année scolaire. À l'exception de certaines allocations pour lesquelles le MEQ a autorisé le report, les revenus de subvention versés par le MEQ, conformément aux dispositions des règles budgétaires, ne sont pas reportés.

Les subventions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui sont des paiements de transfert sont constatées lorsque les subventions sont autorisées et que le Centre de services scolaire a satisfait à tous les critères d'admissibilité, s'il en est. Elles sont présentées au poste « Subvention d'investissement reportée » lorsqu'elles sont assorties de stipulations qui créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Le revenu relatif à la subvention est constaté aux résultats à mesure que le passif est réglé au poste « Amortissement de la subvention d'investissement reportée ».

Les autres subventions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui ne sont pas des paiements de transfert sont reportées dans le poste « Subventions d'investissement reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles » et constatées à titre de revenus au poste « Amortissement de la subvention d'investissement reportée » au même rythme que l'amortissement des immobilisations qui s'y rapportent.

Taxe scolaire

Les revenus de la taxe scolaire sont constatés sur la période couverte par le rôle de perception. Les modifications des rôles d'évaluation sont comptabilisées lors de l'émission des certificats de l'évaluateur. La période couverte par les factures annuelles de taxe scolaire est du 1^{er} juillet au 30 juin. La taxe scolaire est imposée sur la valeur ajustée. La valeur ajustée est déterminée par l'application de l'étalement, sur trois ans, de la variation entre la valeur uniformisée effective au 31 décembre de la dernière année du rôle précédent et celle figurant au nouveau rôle qui prend effet au 1^{er} janvier suivant.

Les revenus tenant lieu de taxe scolaire sont constatés dans la période au cours de laquelle les sommes sont encaissées.

Ventes de biens et services et revenus divers

Les revenus provenant de la vente de biens et de services et revenus divers sont constatés dans la période au cours de laquelle ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu.

Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu. Les charges comprennent le coût des biens consommés dans le cadre des activités de fonctionnement de l'exercice et qui peuvent être rattachées à ces activités et des services obtenus au cours de la période, ainsi que les pertes réalisées. Les montants comprennent aussi l'amortissement du coût des immobilisations pour la période.

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumis à son contrôle conjoint.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

3. SUBVENTIONS À RECEVOIR

Subvention de fonctionnement à recevoir

Le détail des différentes subventions de fonctionnement à recevoir est présenté à la page 21 du rapport financier. Les subventions de cette catégorie provenant du gouvernement du Québec sont détaillées dans cette page. Pour les transferts provenant du gouvernement du Canada, elles sont présentées dans le compte « Débiteurs » à la page 23.

	2022	2021
Total des subventions de fonctionnement à recevoir du gouvernement du Québec	15 783 192	12 882 011
Total des transferts à recevoir du gouvernement du Canada	0	0
Autres subventions (autre que les subventions à recevoir du gouvernement du Canada)	14 581	5 590
	15 797 773	12 887 601

Subventions d'investissement à recevoir

Le détail des différentes subventions d'investissement à recevoir est présenté à la page 22 du rapport financier.

4. EMPRUNTS TEMPORAIRES

Le détail des emprunts temporaires est présenté à la page 30 du rapport financier. Les acceptations bancaires et les emprunts temporaires sont autorisés mensuellement par le MEQ. La marge de crédit autorisé est de 54 321 900 \$ (54 321 900 \$ au 30 juin 2021). Les emprunts temporaires portent intérêt au taux 2.461 % (2.45 % au 30 juin 2021) et sont garantis par le MEQ. Les acceptations bancaires, échéant le 30 juin 2022 portent intérêt à des taux variant de 2.47 % (0.71 % au 30 juin 2021) et sont garanties par le MEQ.

5. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS À PAYER

	2022	2021
Salaires courus, déductions et charges sociales	5 061 316	7 972 545
Autres créditeurs et frais courus – Ministères et organismes du gouvernement du Québec	50 296	109 234
Autres créditeurs et frais courus – Autres que ministères et organismes du gouvernement du Québec	5 243 495	3 393 220
Taxes à la consommation à payer	0	0
Intérêts courus	746 853	763 652
	11 101 960	12 238 651

6. REVENUS REPORTÉS

Subvention d'investissement reportée

Le détail de la subvention d'investissement reportée est présenté à la page 32 du rapport financier.

7. PROVISION POUR AVANTAGES SOCIAUX

Le détail des provisions pour avantages sociaux est présenté à la page 34 du rapport financier.

Parmi les obligations à long terme découlant d'avantages sociaux accordés à des salariés, le Centre de services scolaire dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie, conformément aux diverses conventions collectives en vigueur jusqu'au 30 juin 2016, ce programme permettait à certains employés d'accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils avaient droit annuellement et de se les faire monnayer en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès. Par ailleurs, dans un contexte de départ en préretraite, les employés peuvent faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées.

Depuis le 1^{er} juillet 2016, les employés ne peuvent plus accumuler les congés de maladie acquis après cette date. Les congés de maladie seront payés annuellement au 30 juin s'ils ne sont pas utilisés à cette date.

8. DETTES À LONG TERME À LA CHARGE DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

	2022	2021
Billets	2 414 972	2 585 341
Billet à payer, au taux de 3.419 %, remboursable par des versements mensuels de 21 292 \$ en capital et intérêts, échéant en novembre 2033.		
Billet à payer, au taux de 3.449 %, remboursable par des versements mensuels de 17 283 \$ en capital et intérêts, échéant en novembre 2038	2 601 186	2 717 334
	5 016 158	5 302 675
<hr/>		
Échéancier des dettes à la charge du centre de services scolaire au 30 juin 2022		
2023	296 536	
2024	306 365	
2025	317 385	
2026	328 361	
2027	339 716	
2028 et suivantes	3 427 795	
	5 016 158	

9. DETTES À LONG TERME FAISANT L'OBJET D'UNE PROMESSE DE SUBVENTION

	2022	2021
Règles budgétaires		
Billet à payer, garanti par le MEQ, au taux de 3.202 %, remboursable par des versements annuels de 284 000 \$ en capital, échéant en septembre 2023. Les intérêts sont payables semestriellement	4 828 000	5 112 000
Billet à payer, garanti par le MEQ, au taux de 3.138 %, remboursable par des versements annuels de 910 000 \$ en capital, échéant en septembre 2024. Les intérêts sont payables semestriellement.	3 688 000	4 598 000
Billet à payer, garanti par le MEQ, au taux de 2.944 %, remboursable par des versements annuels de 926 000 \$ en capital, échéant en septembre 2024. Les intérêts sont payables semestriellement.	7 232 000	8 158 000
Billet à payer, garanti par le MEQ, au taux de 2.478 %, remboursable par des versements annuels de 505 000 \$ en capital, échéant en septembre 2026. Les intérêts sont payables semestriellement.	8 170 000	8 675 000
Billet à payer, garanti par le MEQ, au taux de 1.920 %, remboursable par des versements annuels de 1 817 000 \$ en capital, échéant en septembre 2023. Les intérêts sont payables semestriellement.	3 298 000	5 115 000
Billet à payer, garanti par le MEQ, au taux de 2.369 %, remboursable par des versements annuels de 514 000 \$ en capital, échéant en septembre 2026. Les intérêts sont payables semestriellement.	6 364 000	6 878 000
Billet à payer, garanti par le MEQ, au taux de 1.972 %, remboursable par des versements annuels de 270 000 \$ en capital, échéant en septembre 2026. Les intérêts sont payables semestriellement.	5 400 000	5 670 000
Billet à payer, garanti par le MEQ, au taux de 1.9928 %, remboursable par des versements annuels de 408 000 \$ en capital, échéant en octobre 2024. Les intérêts sont payables semestriellement.	5 588 000	5 996 000
Billet à payer, garanti par le MEQ, au taux de 2.609 %, remboursable par des versements annuels de 289 000 \$ en capital, échéant en septembre 2027. Les intérêts sont payables semestriellement.	6 075 000	6 364 000
Billet à payer, garanti par le MEQ, au taux de 3.329 %, remboursable par des versements annuels de 214 000 \$ en capital, échéant en novembre 2043. Les intérêts sont payables semestriellement.	4 704 000	4 918 000
Billet à payer, garanti par le MEQ, au taux de 2.894 %, remboursable par des versements annuels de 153 000 \$ en capital, échéant en février 2033. Les intérêts sont payables semestriellement.	1 702 000	1 855 000
Billet à payer, garanti par le MEQ, au taux de 2.267 %, remboursable par des versements annuels de 310 000 \$ en capital, échéant en février 2045. Les intérêts sont payables semestriellement.	7 136 000	7 446 000
Billet à payer, garanti par le MEQ, au taux de 2.233 %, remboursable par des versements annuels de 266 000 \$ en capital, échéant en février 2038. Les intérêts sont payables semestriellement.	4 258 000	4 524 000

Billet à payer, garanti par le MEQ, au taux de 0.774 %, remboursable par des versements annuels de 366 000 \$ en capital, échéant en mai 2023. Les intérêts sont payables semestriellement.	366 000	732 000
Billet à payer, garanti par le MEQ, au taux de 2.218 %, remboursable par des versements annuels de 587 107 \$ \$ en capital, échéant en janvier 2046. Les intérêts sont payables semestriellement.	14 090 556	14 677 663
Billet à payer, garanti par le MEQ, au taux de 0.674 %, remboursable par des versements annuels de 435 407 \$ \$ en capital, échéant en mars 2024. Les intérêts sont payables semestriellement.	870 814	1 306 220
Billet à payer, garanti par le MEQ, au taux de 2.582 %, remboursable par des versements annuels de 411 988 \$ \$ en capital, échéant en décembre 2046. Les intérêts sont payables semestriellement.	10 299 709	0
Billet à payer, garanti par le MEQ, au taux de 1.347 %, remboursable par des versements annuels de 448 095 \$ \$ en capital, échéant en décembre 2024. Les intérêts sont payables semestriellement.	1 344 285	0
	95 414 364	92 024 883

Échéanciers des dettes qui font l'objet d'une promesse de subvention au 30 juin 2022

2023	9 114 597
2024	12 672 597
2025	15 988 190
2026	3 520 095
2027	17 009 095
2028 et suivantes	37 109 790
	95 414 364

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le détail des immobilisations corporelles par catégorie est présenté aux pages 40 à 48 du rapport financier.

Le total des immobilisations inclut :

- Les immobilisations en cours de construction, de développement ou de mise en valeur pour un total de 15 358 080 \$ (3 333 273 \$ au 30 juin 2021), soit 77 828 \$ (54 480 \$ 30 juin 2021) pour du matériel et équipement, 15 253 474 \$ (3 116 289 \$ au 30 juin 2021) pour des bâtiments et 26 778 (162 504 \$ au 30 juin 2021) en aménagement. Aucune charge d'amortissement n'est associée à ces immobilisations.
- Les immobilisations corporelles pour un montant de 39 641 \$ (583 351 \$ au 30 juin 2021) ont été soit acquises par donation ou pour une valeur symbolique, soit financées en partie ou en totalité par des contributions d'organisations externes au périmètre comptable.

Au cours de l'exercice, les acquisitions d'immobilisations corporelles comprennent un montant de 2 944 610 \$ qui est inclus dans les créditeurs et frais courus à payer. Cette opération est exclue de l'état des flux de trésorerie.

11. FLUX DE TRÉSORERIE

	2022	2021
Les intérêts payés au cours de la période s'élèvent à :	2 483 035	2 189 154
Les intérêts reçus au cours de la période s'élèvent à :	2 572 152	2 216 591

12. OBLIGATIONS ET DROITS CONTRACTUELS

Obligations contractuelles

Dans le cadre de ses opérations, le Centre de services scolaire a conclu différents accords à long terme dont les plus importants ont donné lieu aux obligations contractuelles suivantes :

- Conformément à une convention échéant en 2027, le Centre de services scolaire s'est engagé à payer sa quote-part des dépenses de l'entente de copropriété de la fibre optique pour le projet de l'inforoute à large bande. La quote-part s'élève à 73 698 \$ annuellement.
- Le Centre de services scolaire est lié par des contrats d'entretien ménager représentant des engagements de 1 270 838 \$ (1 239 906 \$ au 30 juin 2021) échéant le 30 juin 2023.
- Le Centre de services scolaire est lié par des contrats d'acquisition d'équipements de même que pour des contrats de construction, de rénovation et d'aménagement de terrains à être réalisés jusqu'en 2022-2023 représentant des engagements de 9 163 254 \$ (21 777 457 \$ en 2021).
- Le Centre de services scolaire est lié par des contrats de location de bâtiments et de photocopieurs représentant des engagements de 415 858 \$ (176 849 \$ au 30 juin 2021) répartis comme suit, pour les périodes de 12 mois se terminant le 30 juin : 2023 : 207 417 \$, 2024 : 137 115 \$, 2025 : 34 936 \$, 2026 : 23 543 \$ et 2027 : 12 847\$.
- Le Centre de services scolaire est lié par des contrats de transport scolaire représentant des engagements de 37 095 458 \$ (7 593 689 \$ au 30 juin 2021) répartis comme suit, pour les périodes de 12 mois se terminant le 30 juin : 2023 : 6 584 443\$, 2024 : 6 102 203 \$, 2025 : 6 102 203 \$, 2026 : 6 102 203 \$, 2027 : 6 102 203 \$ et 2028 : 6 102 203.
- Le Centre de services scolaire est lié par des contrats d'entretien de matériels et d'équipements, représentant des engagements de 156 025 \$ (426 027 \$ au 30 juin 2021) répartis comme suit, pour les exercices se terminant le 30 juin : 2023 : 121 905 \$, 2024 : 22 698 \$ et 2025 : 11 422 \$.
- Le Centre de services scolaire est lié par un contrat d'assurances générales représentant un engagement de 151 684 \$ (193 583 \$ au 30 juin 2021) échéant le 30 juin 2023.

- Conformément aux différentes conventions collectives, le Centre de services scolaire s'est engagé à fournir des activités de perfectionnement représentant 293 927\$. Une provision 98 371\$ a été inscrite au passif.
- Conformément aux différentes conventions collectives, le Centre de services scolaire s'est engagé à fournir les services liés à certaines mesures des règles budgétaires 2021-2022 représentant un solde de 992 260 \$ au 30 juin 2022.

ÉCHÉANCIER	2023	2024	2025	2026	2027	2028 et plus	Total	<u>2022</u> Total
------------	------	------	------	------	------	--------------	-------	----------------------

Obligations contractuelles avec des parties apparentées

Aucun

Obligations contractuelles avec des parties non apparentées

Contrats de location-exploitation	207 417	137 115	34 936	23 543	12 847	0	415 858	176 849
Autres	17 365 822	6 198 599	6 187 323	6 175 901	6 175 901	6 102 203	48 205 749	31 667 672
Sous-total	17 573 239	6 335 714	6 222 259	6 199 444	6 188 748	6 102 203	48 621 607	31 844 521
Total	17 573 239	6 335 714	6 222 259	6 199 444	6 188 748	6 102 203	48 621 607	31 844 521

Droits contractuels

Le Centre de services scolaire a conclu différentes ententes de services et contrats de location-exploitation en vertu desquels il recevra des sommes de la part de ses clients.

ÉCHÉANCIER	2023	2024	2025	2026	2027	2028 et plus	Total	<u>2022</u> Total
------------	------	------	------	------	------	--------------	-------	----------------------

Droits contractuels avec des parties apparentées

Aucun

Droits contractuels avec des parties non apparentées

Contrats de location-exploitation	152 033	81 337	77 331	73 393	60 879	10 147	455 120	538 922
Autres	57 000	57 000	57 000	57 000	13 250	0	241 250	238 000
Sous-total	209 033	138 337	134 331	130 393	74 129	10 147	693 120	776 922
Total	209 033	138 337	134 331	130 393	74 129	10 147	693 120	776 922

13. ÉVENTUALITÉS

Au 30 juin 2022, des griefs syndicaux sont toujours en cours ou en processus d'arbitrage. De l'avis de conseillers juridiques, il est présentement incertain d'évaluer le dénouement de la majorité des litiges.

En décembre 2019, une action collective a été autorisée contre les Frères du Sacré-Cœur afin d'obtenir réparation pour des préjudices causés par des agressions sexuelles systématiques perpétrées par des religieux membres de l'Institut des Frères du Sacré-Cœur. Ces derniers ont récemment déposé une procédure afin que 42 centres de services scolaires et deux commissions scolaires soient tenus solidairement responsables des dommages à être versés aux demandeurs. Le dénouement de cette action collective étant incertain, la perte éventuelle que le Centre de services scolaire pourrait devoir assumer ne peut être déterminée. Ainsi, aucun passif n'a été comptabilisé dans les états financiers du Centre de services scolaire au 30 juin 2022.

Une action collective a été autorisée contre La Province canadienne de la Congrégation de Sainte-Croix et l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal afin d'obtenir réparation pour des préjudices causés par des abus sexuels perpétrés par des religieux membres. Les corporations religieuses défenderesses ont appelé en garantie 25 centres de services scolaires et commissions scolaires pour des montants réclamés à titre de dommages moraux et punitifs. Le dénouement de cette action collective étant incertain, la perte éventuelle que le Centre de services scolaire pourrait devoir assumer ne peut être déterminée. Ainsi, aucun passif n'a été comptabilisé dans les états financiers du Centre de services scolaire au 30 juin 2022.

Toute variation pouvant résulter du dénouement de ces éventualités sera imputée au surplus (ou déficit) de la période alors en cours.

14. APPARENTÉS

Le Centre de services scolaire est apparenté avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumis à son contrôle conjoint. Il est également apparenté à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de la commission scolaire. Le principal dirigeant est le directeur général du Centre de services scolaire.

Aucune transaction n'a été conclue entre le Centre de services scolaire et ses principaux dirigeants, leurs proches parents et les entités pour lesquelles ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives.

Les débiteurs incluent un montant de 474 272 \$ (294 879 \$ au 30 juin 2021) de comptes clients avec les ministères et organismes du gouvernement du Québec. Les créditeurs ou charges à payer incluent un montant de 790 022 \$ (865 351 \$ au 30 juin 2021) de créditeurs et frais courus avec les ministères et les organismes du gouvernement du Québec. Ces comptes clients et ces créditeurs et frais courus sont payables dans les 30 jours suivant la réception du service.

15. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Le Centre de services scolaire, est exposé à divers types de risques. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels. Les éléments suivants fournissent une mesure des risques à la date de l'état de la situation financière, soit au 30 juin 2022.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier fasse défaut à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit potentiel pour le Centre de services scolaire sont liés à ses débiteurs excluant les taxes à la consommation et à ses subventions à recevoir. Afin de réduire son risque de crédit, le Centre de services scolaire analyse régulièrement le solde de ses débiteurs et une provision pour mauvaises créances est constituée, lorsque nécessaire, en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative. Le risque de crédit associé aux subventions à recevoir est réduit au minimum puisque ces sommes proviennent des gouvernements.

La valeur comptable des principaux actifs du Centre de services scolaire représente l'exposition maximale du Centre de services scolaire au risque de crédit.

Le tableau suivant présente la balance chronologique des débiteurs excluant les taxes à la consommation, déduction faite de la provision pour créances douteuses, au 30 juin 2022.

	2022	2021
Débiteurs		
Moins de 30 jours suivant la date de facturation	520 863	366 047
De 30 à 60 jours suivant la date de facturation	74 384	31 706
De 61 à 90 jours suivant la date de facturation	51 903	67 403
Plus de 90 jours suivant la date de facturation	73 174	125 476
Sous-total	720 324	590 632
Moins la provision pour créances douteuses	–	–
Total des débiteurs déduction faite de la provision pour créances douteuses	720 324	590 632

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Centre de services scolaire éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Le Centre de services scolaire est exposé à ce risque principalement en regard à ses emprunts temporaires, ses créditeurs et frais courus à payer à l'exception des déductions à la source, certains postes composant la provision pour avantages sociaux (les vacances et les autres congés sociaux) et ses dettes à long terme. Afin de gérer son risque de liquidité, le Centre de services scolaire effectue une analyse quotidienne de ses liquidités et emprunte les sommes nécessaires selon les besoins quotidiens en fonction d'un montant maximal autorisé par le MEQ.

Les flux de trésorerie contractuels relatifs aux passifs financiers du Centre de services scolaire se détaillent comme suit :

30 juin 2022	Moins d'un an	De 1 à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunt temporaire	11 770 542	0	0	0	11 770 542
Créditeurs et frais courus à payer, à l'exception des déductions à la source	8 692 011	0	0	0	8 692 011
Dettes à long terme	9 411 133	33 132 993	17 348 811	40 537 585	100 430 522
Provision pour avantages sociaux	3 238 434	0	0	0	3 238 434

30 juin 2021	Moins d'un an	De 1 à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunt temporaire	0	0	0	0	0
Créditeurs et frais courus à payer, à l'exception des déductions à la source	8 083 521	0	0	0	8 083 521
Dettes à long terme	8 541 140	36 115 430	3 436 472	49 234 516	97 327 558
Provision pour avantages sociaux	3 054 900	0	0	0	3 054 900

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un actif et passif financier fluctuent en raison de variations du prix du marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. Considérant la nature de ses activités, le centre de services scolaire est seulement exposé au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des actifs et passifs financiers, ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces actifs et passifs financiers, varient de façon défavorable en fonction des fluctuations des taux d'intérêt, qu'ils soient à taux d'intérêt fixe ou à taux d'intérêt variable. Les actifs et passifs financiers à taux d'intérêt fixe assujettissent le Centre de services scolaire à un risque de la juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie.

Les instruments financiers à taux fixe sont les prêts et les dettes à long terme. Les actifs et passifs financiers à taux variables sont les emprunts temporaires.

Considérant que le Centre de services scolaire comptabilise ses actifs et passifs financiers à taux fixe au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif et non à la juste valeur, l'exposition au risque de fluctuation de taux d'intérêt est faible d'autant plus que le Centre de services scolaire prévoit les rembourser selon l'échéancier prévu.

16. INCIDENCE DE LA PANDÉMIE DE COVID-19

Au mois de mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré l'écllosion d'un nouveau coronavirus (COVID-19) comme une pandémie mondiale, qui continue de se propager au Canada et dans le monde.

La pandémie de COVID-19 et les mesures prises en réaction à son éclosion ont entraîné des perturbations temporaires importantes des activités du Centre de services scolaire.

Le Centre de services scolaire a pris et continuera de prendre des mesures à la suite de ces événements afin d'en minimiser les répercussions. Toutefois, à la date de mise au point définitive des états financiers, la durée et les incidences de la COVID-19 restent inconnues. Par conséquent, il est impossible d'estimer de façon fiable les incidences que la durée et la gravité de la pandémie de COVID-19 pourraient avoir sur les résultats financiers, les flux de trésorerie et la situation financière du Centre de services scolaire pour les périodes futures.

17. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'année financière 2021 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2022.